



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-056

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2017

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

45-2017-03-29-002 - arrêté portant modification de la commission départementale de surendettement des particuliers du Loiret (2 pages)

Page 3

45-2017-04-03-001 - Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de La Selle-en-Hermoy (1 page)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-03-29-002

arrêté portant modification de la commission  
départementale de surendettement des particuliers du  
Loiret

**ARRÊTÉ**  
**portant modification de la composition**  
**de la commission départementale**  
**de surendettement des particuliers du Loiret**

**LE PRÉFET DU LOIRET**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Consommation et notamment ses articles L712-1 et suivants, R.712-1 et suivants ;

VU la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires relatives au traitement des situations de surendettement ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation ;

VU le décret n°2016-884 du 29 juin 2016 relatif à la partie réglementaire du code de la consommation ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 août 2015 portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers du Loiret ;

VU le courrier du 10 mars 2017 du Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret relatif au départ de Madame Sandrine CHISLARD et son remplacement par Mme Delphine BRETON ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du suppléant du représentant de la direction des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers du Loiret ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 modifié, portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers du Loiret est modifié comme suit :

« Le Directeur régional et départemental des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret, Vice-président, ou son délégué, M. Honorat DJAMBI, inspecteur des Finances Publiques, suppléé en cas d'empêchement par Madame Delphine BRETON ou Madame Francine JAUNEAU, inspectrices des Finances Publiques »

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 modifié sont inchangées.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à ORLEANS, le 29 mars 2017

**Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
signé : Hervé JONATHAN**

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-04-03-001

Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac  
ordinaire permanent sur la commune de La  
Selle-en-Hermoy

**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE  
PERMANENT SUR LA COMMUNE DE LA SELLE-EN-HERMOY.**

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Dijon

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** l'article 289-39° de l'annexe II du code général des impôts, relatif aux décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2010-720 du 28 juin 2010, modifié par le décret 2016-935 du 7 juillet 2016, relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés et notamment, ses articles 8 et 37 ;

**Vu** l'arrêté du 8 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2016, relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabac manufacturés ;

**Considérant** la situation du réseau des débitants de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes du Loiret a été informée ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> - La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent immatriculé 4500404T, sis Le bourg à La Selle-en-Hermoy (45), à la date du 3 avril 2017, en application de l'article 37-1° du décret susvisé.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Loiret. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Fait à Orléans, le 3 avril 2017,

Pour le directeur interrégional et par délégation  
L'administrateur supérieur des Douanes,  
Directeur régional des douanes et droits indirects du  
Centre Val de Loire  
*signée*

Denis MILLET.